

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

DU Samedi 10 Octobre 2015

Date de la convocation : 6 Octobre 2015

Date d'affichage du P.V. : 13 Octobre 2015

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline ; Mme LECLERCQ Caroline ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : Mmes LECLERCQ Caroline ; GARNIER Martine (donne pouvoir à Mme PERONNE Michèle) ; ROSSI Véronique (donne pouvoir à Mme DAIRE Lysiane) ; M. DARNOUX Philippe (donne pouvoir à Mme MATHON Christine)

Absent non excusé : M. GALAND Philippe

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille quinze, le samedi dix octobre à dix heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Convention de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- Questions diverses

1- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL

Madame le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'État reprenant la répartition de l'instruction des actes d'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 31 octobre 2015.

Aussi il convient de reprendre une nouvelle convention pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour une période d'un an comprise entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 Octobre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU MOULIN ET RUE DE LA PLACE :

Madame le Maire annonce aux membres du conseil qu'elle a reçu les plans et la convention des effacements. Le commencement des travaux est prévu mi-novembre.

◆ **FÊTE LOCALE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu le contrat 2016 de l'accordéoniste Arnaud GUIMARD.

Après discussion, il ressort que, malgré la baisse d'inscrits de cette année, la majorité des invités vient pour l'accordéoniste.

Madame le Maire demande si on renouvelle ce contrat : 8 (dont 3 pouvoirs) sont POUR et 5 s'abstiennent.

Les membres du conseil aimeraient changer le repas, pour une formule choucroute, ou cochon grillé, ou ...

Ils décident d'en discuter avec les autres membres lors d'un prochain conseil.

◆ **BONS D'ACHAT :**

Madame le Maire demande aux membres du conseil si les bons d'achat pour les jeunes ayant obtenu leur brevet avec mention, s'applique aussi aux jeunes n'étant pas au collège d'Ailly sur Noye.

Approbation à l'unanimité.

◆ **TELETHON :**

Madame le Maire présente les différents achats possibles pour les ventes du Téléthon et demande l'avis de Madame Lysiane DAIRE, Présidente du Club de Gym Josette, qui participe aux achats et à la manifestation avec la commune. Après discussions le choix se porte sur la nouvelle collection de peluches et des gobelets recyclables. La commande sera passée par la Mairie.

◆ **JARDIN DE L'ÉCOLE :**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion avec plusieurs inspecteurs, à lieu dans notre commune le 20 Novembre. Madame Corinne PROST, Directrice, demande s'il est possible de débarrasser les panneaux routiers ainsi qu'un banc, appartenant à la commune, stockés dans le jardin de l'école.

Les membres du conseil débarrasseront le jardin avant la date de la réunion.

Madame le Maire : Nous achèterons également des chaînes et des cadenas pour tout fermer et éviter que certaines personnes aillent promener leur chien là où les enfants font leur jardin.

La séance est levée à dix heures et trente minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.